

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	17 (1872)
Heft:	1
Artikel:	Rapport sur la garde des frontières pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, et notamment sur l'entrée et l'internement dans le canton de Vaud d'une portion de l'armée française de l'Est
Autor:	Bonjour, L. / Carey
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-333021

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 1.

Lausanne, le 1^{er} Janvier 1872.

XVII^e Année.

SOMMAIRE. — Aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*. — Rapport vaudois sur la garde des frontières et l'internement en 1870-71. — Bibliographie. *Le Palafitte del lago di Varese et le armi di pietra del Museo nazionale d'artiglieria*, par Angelo Angelucci.

SUPPLÉMENT. — Rapport vaudois sur la garde des frontières et l'internement en 1870-71. (Suite).

ARMES SPÉCIALES — Réunion annuelle de la Société militaire vaudoise de l'état-major général, du génie et de l'artillerie. — Quelques mots sur les chemins de fer pendant la guerre 1870-1871 — Note sur la fortification. — Quelques réflexions sur de nouveaux projets de défense de la France. — Nouvelles et chronique.

AUX LECTEURS DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

Notre publication entre aujourd'hui dans sa dix-septième année. Elle continuera comme du passé; elle s'efforcera de faire participer tous ses lecteurs à son développement, en augmentant ses matériaux sans augmenter le prix de l'abonnement. Grâce au bienveillant appui qu'elle a rencontré dans le public suisse et étranger, elle a pu, en 1871, offrir à ses abonnés un assez grand nombre de suppléments extraordinaires et de cartes. Elle espère pouvoir faire mieux encore en 1872.

Le concours de quelques collaborateurs nouveaux, qui lui est assuré, lui permettra d'agrandir le champ de ses travaux. Entr'autres les comptes-rendus bibliographiques soit des meilleurs livres militaires soit des principaux périodiques de l'Europe, auront une part plus large et plus régulière.

Nous espérons donc que les officiers et aussi les sous-officiers suisses nous continueront leur appui.

Les personnes qui ne refuseront pas un des deux premiers numéros de l'année seront censées continuer ou accepter l'abonnement annuel.

Le Comité de direction.

RAPPORT SUR LA GARDE DES FRONTIÈRES

pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, et notamment sur l'entrée et l'internement dans le canton de Vaud d'une portion de l'armée française de l'Est.

présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil du canton de Vaud.

Les mises sur pied et autres mesures que la Confédération dut ordonner dès le début de la guerre, c'est-à-dire en juillet 1870, pour préserver la neutralité de la Suisse, et la part qui en incomba au canton de Vaud, ont déjà fait l'objet d'une mention sommaire dans nos *Rapports sur les affaires fédérales du 30 avril au 31 octobre 1870* (pages 12 et suivantes) et *du 31 octobre 1870 au 30 avril 1871* (pages 14 et suivantes) et dans divers chapitres de notre *Compte-rendu sur la gestion militaire en 1870*.

Il s'ensuit que toutes nos troupes d'élite du contingent fédéral ont fait le service de la frontière, sauf deux compagnies d'artillerie, n° 34, position, et n° 82, train de parc; encore cette dernière a-t-elle fourni un certain nombre d'hommes pour le train de ligne.

Voici le résumé, par ordre chronologique, de ces divers services :

Infanterie.

Bataillon n° 50, commandé	Oguey,	juillet-août 1870,	II ^e div. (col. J. de Salis),	5 ^e brig. (col. de Gingins), Jura bernois.
" 46,	Baud,	octobre-novembre 1870,	III ^e div. (col. Aubert),	9 ^e (col. Tronchin),
" 70,	Dufour,	" 1870,	"	"
" 45,	Groux,	nov. 1870 et janv.	"	" (col. Grand),
" 10,	Roguin,	janvier-février 1871,	"	" (col. Borgeaud),
" 26,	Chausson,	" 1871,	"	" (col. Veillard),
" 45,		IV ^e div. (col. Bontems),	11 ^e "	"
" 46,		nouveau tour, janvier-février 1871, V ^e div. (col. Meyer), 8 ^e brig. combinée (col. Grand), Jura vaudois.		
" 70,				

Carabiniers.

Compagnies nos	75 et 76,	bataillon Paschoud, août-octobre 1870, Bâle.	
" 3, 8, 10, 30,	"	Bron, 5 ^e fédéral, janvier-février 1871, III ^e division, Bâle et Jura bernois.	

Génie.

Compagnie sapeurs n° 1, capitaine Buxcel, janvier-février 1871, III^e et V^e division, Bâle.

Artillerie.

Compagnie n° 80 train de parc, capitaine Dubochet, juillet-août 1870, II ^e division, Jura bernois.	
Batterie n° 9, 10 centimètres, capitaine Braillard, juillet-août 1870, III ^e et V ^e division, Bâle et Jura.	
" 23, 8 "	Colomb,
" 22, 8 "	Roux,
Comp n° 40, parc,	Ducret,

Cavalerie.

Compagnie de dragons n° 15, capitaine Hollard,	octobre-novembre 1870, avec la 9 ^e brigade, III ^e division, Jura bernois.
" 17, "	8 ^e "
" 7, "	7 ^e "

En outre, il a été mis sur pied un grand nombre d'officiers fédéraux du canton de Vaud, des infirmiers et soldats du train détachés aux ambulances, et successivement toutes les compagnies d'infanterie de la réserve fédérale et des bataillons nos 3, 4, 5, 6, 7, 8 de réserve cantonale comme garde des internés français et pour surveillance contre la peste bovine (voir le tableau annexé au présent Rapport); de plus, un certain nombre d'hommes par contingents locaux comme gardes de frontière ou gardes et escortes d'internés.

Toutes les troupes de l'élite et une partie de celles des réserves ont été inspectées fédéralement. Les rapports qui sont parvenus sur leur service sont généralement satisfaisants. Il a d'ailleurs été tenu compte des observations qu'ils ont formulées concernant quelque lacunes ou défectuosités.

Ces diverses mises sur pied présentent quatre phases principales correspondant elles-mêmes aux péripéties marquantes de la lutte qui se déroulait au-delà de nos frontières.

La première phase comprend la période de juillet-août 1870, c'est-à-dire la subite levée en masse de l'élite des cinq divisions fédérales nos I (col. Egloff), II (col. J. de Salis), VI (col. Stadler), VII (col. Isler), IX (col. Schædler).

Le canton de Vaud, dont la plupart des troupes comptent dans les III^e et IV^e divisions, ne fut représenté dans cette levée que par un bataillon et une compagnie d'artillerie. En revanche, d'autres Cantons, Berne surtout, fournirent un très fort contingent, résultat de la répartition territoriale de l'armée récemment mise en vigueur.

Les raisons de cette forte mise sur pied, comme manifestation nationale, ont été développées dans plusieurs rapports officiels imprimés. Elle était nécessaire dans l'état général d'anxiété causé en Europe par la brusque déclaration de guerre de la France à la Prusse et par la part que l'Allemagne du Sud se décidait aussitôt d'y prendre. Quelques-uns des suds rapport ont aussi fourni de franches explications sur les motifs qui firent concentrer les troupes fédérales surtout aux environs de Bâle et dans le Jura bernois. On avait lieu de redouter particulièrement, disent ces documents, sur la foi de renseignements à nous inconnus, des tentatives de violation de ces portions de notre territoire par des troupes françaises désireuses d'utiliser le pont de Bâle pour envahir l'Allemagne. Aussi ce fut essentiellement en vue d'une telle éventualité que le gros des troupes fédérales sur pied fit tout d'abord front contre la France, tandis qu'une minime partie d'entre elles seulement fut chargée d'observer la frontière allemande de Bâle à Schaffhouse.

Cette première phase des événements fut rapidement et totalement transformée par l'offensive victorieuse des armées allemandes. Vers la fin d'août déjà, la lutte désensive s'était notablement éloignée de notre frontière pour s'enfoncer dans l'intérieur de la France. Toutes les troupes fédérales sur pied et le grand état-major lui-même furent licenciés.

A ce moment, s'ouvre la seconde phase de nos mesures militaires, phase plus lourde pour le canton de Vaud, vu le tour de service des divisions, mais beaucoup plus calme pour la Suisse, par le fait que les principales opérations des armées belligérantes allaient se concentrer, pendant assez longtemps, autour de quelques points éloignés de notre sol, Metz, Strasbourg, Paris, puis autour de Paris seulement et sur la Loire. Il ne s'agissait plus, pour nous, que de veiller aux incidents que pouvaient amener les opérations secondaires se poursuivant dans notre voisinage, surtout en Alsace, à l'occasion du siège de Strasbourg, puis

de celui de Belfort, par des corps composés en bonne partie de troupes de l'Allemagne du Sud.

A cette tâche, dans laquelle rentrait naturellement la police des ressortissants plus ou moins belligérants tentant de trajeter par le territoire bâlois, purent suffire d'abord, avec l'appui toujours prêt du contingent local, le bataillon de carabiniers Paschoud, à Bâle, dès le 26 août, relevé par le bataillon de carabiniers Mechel le 30 septembre ; puis dans les districts du Jura bernois avec un détachement parfois à Bâle, les brigades nos 9, 8, 7, de la III^e division, se relevant successivement après un service d'environ deux mois, ainsi qu'une compagnie de dragons attachée exceptionnellement à chacune d'elles. Les autres portions de l'armée fédérale, élite et réserve, restaient d'ailleurs de piquet, prêtes à rejoindre, sur avis télégraphique, leurs places de rassemblement et les troupes en ligne. Ces cinq mises sur pied restreintes et successives menèrent jusqu'à la troisième phase.

Celle-ci s'ouvrit vers la mi-janvier 1871 ; elle comprit la mise sur pied, par levées successives très rapprochées, de presque toute la III^e division, et des IV^e et V^e divisions, renforcées de contingents locaux et de réserves, et elle se termina par l'internement en Suisse de l'armée française de l'Est. C'est surtout cette importante période des événements que le présent rapport a en vue.

Enfin, une quatrième phase fut marquée par quelques mises sur pied locales et successives pour la garde des internés à demeure et de la frontière contre la peste bovine.

Au commencement de janvier 1871, l'orage s'approcha de nouveau de notre frontière dans les circonstances générales suivantes :

Les armées allemandes assiégeaient ou plutôt bloquaient Paris depuis près de quatre mois. Tout en gardant leur quartier-général à Versailles, elles avaient pu étendre leur champ d'action par des succès répétés sur les divers corps français improvisés pour secourir leur capitale. Elles tenaient à la fois la Loire à Orléans, en poussant de là des expéditions dans la Touraine et dans le Nivernais ; à l'Ouest, les environs du Mans et la Seine-inférieure à Rouen ; au Nord, la Somme à Amiens.

D'autre part, maîtresses de Metz, de Strasbourg, de Phalsbourg, de Nancy et d'autres points marquants de la région de l'Est, protégées, au Sud, par quelques positions en Bourgogne, Dijon entr'autres, leurs communications avec l'Allemagne, où se trouvaient plus de 300,000 prisonniers français, étaient assurées par plusieurs lignes régulières d'étapes, constamment couvertes de convois de toutes sortes.

Il manquait cependant à ce réseau de communications la grande et importante place de Belfort, toujours aux mains des Français sous un vaillant chef, le colonel Denfert. Aussi les Allemands allaient-ils en activer le siège, commencé déjà en novembre. Le général Werder, qui en était chargé avec le 14^e corps allemand, reçut des renforts à cet effet, qui portèrent son effectif à quatre divisions, formant un total d'environ 60 bataillons et 35 escadrons, avec un parc de siège, soit près de 50,000 hommes.

De leur côté, les Français sentaient l'importance de ce dernier boulevard de leur frontière ouverte de l'Est, et, toujours malheureux dans leurs entreprises directes contre les masses ennemis, ils résolurent un effort décisif sur la direction de Belfort, dans le double but d'en faire lever le siège et d'agir, de là, sur les communications des armées allemandes avancées au centre de la France.

Le grand camp retranché de Lyon, où depuis plusieurs mois des forces nouvelles se concentraient et s'organisaient ; la pleine possession de

la place de Besançon, avec son chemin de fer direct sur Lyon, et de la zone de Beaune, assurant, contre la faible garnison allemande de Dijon, des communications ferrées continues par Chagny entre cette portion de la Bourgogne et la région de Bourges, où se reformaient les corps récemment battus de l'armée de la Loire, pouvaient, en effet, faciliter la réunion prompte et secrète de fortes masses aux environs de Besançon, pour marcher ensuite sur Belfort ou au-delà.

C'est ce qui semble avoir été résolu vers le milieu de décembre 1870 par le gouvernement de Bordeaux, après maints pourparlers et tiraillements, et entrepris quelques jours plus tard. L'exécution fut confiée au général Bourbaki, commandant de l'ex-garde impériale, et, depuis sa sortie romanesque de Metz, chef du 18^e corps, puis de la 1^{re} armée de la Loire. Elle commença le 20 décembre. Dès ce jour, on embarqua en chemin de fer, à Bourges, Vierzon et environs, trois corps d'armée, d'abord les 18^e (Billot) et 20^e (Clinchant), puis le 15^e (Martineau) à destination de Besançon. Ils rallièrent en route le 24^e corps (Bressolles) et la division Cremer, qui opéraient déjà en Bourgogne, de concert avec Garibaldi, et qui avaient repris Dijon le 28 décembre ; ils rallièrent aussi la division combinée Pallu de la Barrère. Cela faisait un total d'environ 130,000 hommes et 400 bouches à feu, qui dut se concentrer aux environs de Besançon et plus au nord vers Clerval.

Cette vaste combinaison, difficile d'exécution en tout état de cause devant un adversaire sérieux, le fut rendue plus encore par de nombreux contre-temps, entr'autres par la lenteur des transports en chemins de fer, par le peu de cohésion des corps de troupes trop novices et par l'extrême rigueur de l'hiver en cours.

Le 5 janvier seulement, les corps purent prendre position sur le terrain et commencer réellement leur campagne. A ce moment, et sans avoir encore rien produit de décisif l'opération était déjà éventée ; les Prussiens étaient en pleine activité pour y parer.

Le général Werder rassembla, le 7 janvier, à Vesoul, ses forces avancées, puis le tout en avant de Belfort, vers Montbéliard et sur la Lisaine. Là il se créa une ligne de retranchements, la gauche en arrière du Doubs vers Abbevilliers, appuyée ainsi à la frontière suisse dont la neutralité bien assurée lui fut d'un précieux secours ; le centre à Montbéliard, dont le château et sa colline formaient un point favorable de commandement ; la droite entre Héricourt et Chagey. Il continua aussi à pousser hardiment le siège de Belfort par une division pouvant, à la rigueur, fournir une réserve aux trois autres. Puis des renforts demandés par lui à Versailles arrivaient en hâte, à savoir toute une nouvelle armée dite du Sud, sous le général Manteuffel, composée du 2^e corps, détaché de l'investissement de Paris, et du 7^e corps venant de la région de la Meuse ; elle serait complétée par le 14^e corps. Le 10 janvier, l'avant-garde de Manteuffel atteignait Châtillon-sur-Seine et Montbard, et poursuivait sa route droit à l'Est entre Langres et Dijon, sur Gray, Dôle, Salins et Pontarlier, tandis que Bourbaki, venant de déloger l'ennemi de Villersexel, se portait sur Montbéliard contre Werder.

A cette date aussi, la recrudescence d'activité dont les départements français de l'Est et les environs de Belfort étaient le théâtre, commença à être pleinement connue du public s'intéressant à la situation des parties belligérantes. Les diverses autorités suisses s'en préoccupèrent, sans toutefois en mesurer déjà toutes les conséquences possibles. Le commandant de la III^e division (colonel Aubert), allant inspecter la 8^e brigade avant son relevé par la 7^e, fut autorisé, dans les premiers jours de janvier, à maintenir en ligne la 8^e conjointement avec la 7^e, puis

à se renforcer, en cas de nécessité, des bataillons jurassiens 67 et 69 de la II^e division et du demi-bataillon soleurois 79. Le 14 janvier, la 8^e brigade ayant été licenciée, elle fut remplacée, dans la III^e division provisoirement, par la 13^e brigade (col. Pfyffer) avec la 5^e brigade d'artillerie, toutes deux de la V^e division (col. Meyer). Quelques jours plus tard le reste de la V^e division fut mis sur pied par le Département militaire fédéral, ainsi que les batteries vaudoises n^os 9 et 23, la compagnie vaudoise de sapeurs n^o 1 et le bataillon vaudois de carabiniers n^o 5, comptant dans la III^e division.

Le commandement en chef de toutes ces troupes fut repris, le 18 janvier, par M. le général Herzog, qui fixa de nouveau son quartier-général à Bâle, dès le 20 janvier, avec un état-major réduit. Il mobilisa aussitôt les troupes des III^e et V^e divisions levées, mais encore dans leurs Cantons respectifs, attendant les ordres ultérieurs, et il fit lever l'élite de la IV^e division (col. Bontems) avec deux batteries de montagne n^os 26, Grisons, et 27, Valais.

L'appel des troupes vaudoises entrant dans cette levée générale eut lieu comme suit :

19 janvier, batteries n^os 9 et 23 et sapeurs n^o 1, III^e division, dirigés le 21 sur Bâle;

24 janvier, batterie n^o 22, IV^e division, dirigée le 26 sur Chavornay et la Chaux-de-Fonds;

24 janvier, bataillon de carabiniers n^o 5, III^e division, dirigé le 28 sur Bienne et Tavannes;

25 janvier, bataillon n^o 26, IV^e division, dirigé le 26 sur la Chaux-de-Fonds;

25 janvier, compagnie de parc n^o 40, III^e division, dirigée le 26 sur Berne.

Ces mises sur pied répétées, d'autres encore dont il était éventuellement et officieusement question, émurent l'opinion publique et eurent pour effet de faire vouer plus d'attention encore par le Conseil d'Etat aux événements du Jura français. Il prescrivit aux autorités vaudoises de la frontière de se renseigner de leur mieux et de faire promptement rapport sur tous les incidents de nature à intéresser le maintien de la neutralité. On savait, dès le 22 janvier, que l'armée de Bourbaki avait décidément échoué dans plusieurs attaques, du 14 au 18, contre les lignes allemandes de la Lysaine et qu'elle était en retraite, traquée non-seulement sur ses talons mais aussi en flanc, dès Dôle et Salins, par les troupes de Manteuffel, ce qui devait l'acculer à notre frontière, en tout ou en partie, et donner au moins aux fuyards et débandés la tentation de la franchir. Ceux-ci, d'après une répartition éventuelle du Conseil fédéral en date du 26 janvier, pour 10,400 hommes, devaient être répartis dans 14 places ou casernes, dont 400 à Bière.

Le 28 janvier, les nouvelles devinrent plus précises et non moins graves. On apprit que le général Bourbaki s'était brûlé la cervelle et que son armée, en pleine débandade, gagnait les environs de Pontarlier avec l'intention probable soit de s'échapper par Mouthe et le département de l'Ain, soit, si cette direction lui était déjà barrée par l'ennemi, comme le bruit en courait, de se rejeter en Suisse.

Les autorités vaudoises redoublèrent de vigilance, comme on peut le voir dans le registre des dépêches télégraphiques annexé au présent rapport.

Voici quelques-uns des télégrammes expédiés à ce moment :

28 janvier, midi.

*Au colonel Bontems, Chaux-de-Fonds, et au Département militaire fédéral,
à Berne.*

Préfet de Ste-Croix nous avise qu'une quantité assez considérable de troupes de l'armée Bourbaki est arrivée hier à Pontarlier.

BORNAND.

28 janvier, 4 heures 15 minutes du soir.

Au préfet, Sentier.

Faites surveiller frontière et côté des Rousses. Avisez les contingents de La Vallée de se tenir prêts à tout événement.

*Chef du Département militaire,
BORNAND.*

Même date.

Au poste de gendarmerie, St-Cergues.

Surveillez à la frontière les mouvements de troupes. Le poste sera renforcé ; télégraphiez ce qui se passe.

*Chef du Département militaire,
BORNAND.*

Même date.

Au poste de gendarmerie, Vallorbes.

Surveillez la frontière et, cas échéant, désarmez fugitifs.

*Chef du Département militaire,
BORNAND.*

Même date.

Préfet, Orbe.

Faites surveiller passage Jougne pour le cas où fugitifs s'y présenteraient. Renforcez le poste et télégraphiez-nous ce qui se passe.

BORNAND, chef du Département militaire.

Même date.

Préfet, Nyon.

Faites surveiller la frontière du côté des Rousses. Renforcez le poste de St-Cergues et prévenez le contingent de St-Cergues de se tenir prêt. On vous enverra des cartouches.

*Chef du Département militaire,
BORNAND.*

Dans l'après-midi du 28, on eut la certitude que de fortes cohues de troupes françaises se massaient aux environs et au sud de Pontarlier. Comme il n'y avait pas encore dans le canton de Vaud de troupes fédérales, occupées alors, il est vrai, à s'en approcher en toute hâte de la zone éloignée de Delémont et Porrentruy, soit par chemins ferrés à une seule voie, soit par les routes neigeuses des montagnes neuchâteloises, le Conseil d'Etat, craignant que notre frontière occidentale ne se trouvât dégarnie à un moment si critique, crut devoir ordonner, le 28 au soir, la mise sur pied immédiate des contingents locaux de la frontière du Jura, infanterie d'élite, de réserve fédérale et cantonale et carabiniers de réserve fédérale, à savoir :

1^o Les milices de Sainte-Croix, de l'Auberson et éventuellement de Bullet, sous les ordres du commandant Jaccard, Louis, pour veiller à la route de Ste-Croix à Pontarlier.

2^o Les milices de Vallorbes, Ballaigues et Lignerolles, sous le commandant Oguey, pour veiller aux routes de Ballaigues et de Vallorbes sur Jougne.

3^o La compagnie n^o 4, capitaine Muret, du bataillon n^o 50, pour veiller au passage de St-Cergues sur les Rousses et la Faucille, aux ordres du capitaine de la compagnie, et éventuellement du commandant Bugnon, en cas d'augmentation d'effectif.

4^o Les postes de gendarmerie de ces points de la frontière furent aussi renforcés chacun de quelques hommes, celui de St-Cergues porté à 12 hommes, dont 7 à la Cure.

La mise sur pied de ces contingents s'effectua, selon les ordres, le dimanche 29 janvier, à midi. Aussitôt après leur organisation, ils prirent position sur la frontière, qui se trouva garnie d'un premier cordon de sûreté, dès le 29 au soir, en face des villages français *des Fourgs* sur la route de l'Auberson à Pontarlier, de *Jougne* en avant de Ballaigues-Vallorbes, et des *Rousses* en avant de St-Cergues ; dès le 31 au soir, il s'établit aussi à la Vallée du lac de Joux par les soins du préfet.

Quelques détails de plus sur l'appel et sur le service de chacun de ces quatre groupes de contingents vaudois ne seront pas déplacés.

1. A *Ste-Croix*, la garde de frontière fut promptement organisée par les soins du commandant L. Jaccard et du major-instructeur Jaquet, qui se trouvait sur les lieux pour des conférences aux officiers et sous-officiers, comme il s'en fait chaque hiver. Cette fois les conférences avaient eu pour objet le service de campagne et de sûreté d'après les nouveaux règlements. La pratique suivit immédiatement la théorie. Au sortir de la séance du samedi 28, on apprit la mise sur pied. Les contingents partirent pour leurs postes à 2 heures après-midi le 29.

L'effectif devant monter à environ 300 hommes, une moitié, le contingent de l'Auberson, forma les avant-postes ; l'autre moitié resta en réserve à *Ste-Croix* avec poste de police à l'hôtel du Jura ; chaque jour cette réserve fut réunie dans l'église de *Ste-Croix* pour y recevoir les ordres et des leçons de théorie ; la nuit elle envoya des rondes et des patrouilles.

Quant aux avant-postes, il fournirent six grand'-gardes : à la *Vraconnaz*, aux *Rochettes*, au *Chalet-des-Prés*, à la *fruitière de Vers*-chez-les-Jaques, à la *Limasse* et à la *Gittaz-dessus*. Une sentinelle double marqua la frontière de la *Grande-Borne* ; on y arbora le drapeau fédéral de la maison des péages.

Déjà le soir du 29, il arriva trois militaires français, suivis, le lendemain et le surlendemain, d'une dizaine d'autres, soit déserteurs, soit égarés. Ils furent désarmés et remis au poste de police. Le 31, une reconnaissance française, commandée par un lieutenant-colonel, s'avança jusqu'à la *Grande-Borne*, où elle s'enquit de la frontière et des routes du voisinage sur *Mouthe*. Reçue avec tact et fermeté par le major Jaquet, cette reconnaissance respecta scrupuleusement le sol suisse et repartit dans la direction des *Fourgs*. Sur cela, le préfet et le commandant Jaccard déléguèrent dans ce village quelques personnes civiles de confiance et aptes à les renseigner. Elles rapportèrent qu'il se trouvait de 3 à 4 mille hommes aux *Fourgs* s'augmentant à chaque instant, exténués, démoralisés et parlant hautement de se réfugier en Suisse. Le département militaire vaudois fut aussitôt avisé ; les avant-postes furent renforcés par le contingent de *Bullet* et le commandant Jaccard s'y transporta pour la nuit du 31 au 1^{er}, laissant le commandement de la réserve au major Jaquet.

Il y eut alors quelque anxiété dans la population, car les ordres connus étaient de résister à tout passage de corps de troupes armées et l'on apprenait que celles des *Fourgs* continuaient à s'augmenter.

De son côté, le département militaire vaudois, qui avait tenu le grand état-major, le colonel Bontems et le département militaire fédéral au courant de ce qui se passait, et qui savait que les troupes du *Val-de-Travers*, 13^e brigade (Rilliet), ne tarderaient pas à détacher des forces sur *Ste-Croix*, recommandait de tenir ferme tout en se repliant, s'il le fallait, sur les *Etroits* et *Ste-Croix*, lentement, prudemment, en parlémentant pour gagner du temps et en appelant le *landsturm*. Il avait aussi avisé le préfet de dépêcher un exprès dans le *Val-de-Travers*, en cas de

besoin. Cela ne fut pas nécessaire. Le 31, à 8 heures du soir, arriva, par la Côte-aux-Fées, à Ste-Croix, le bataillon lucernois n° 66 (commandant Hauser) de la 13^e brigade. Refusant ses billets de logement, il se cantonna dans l'église pour être plus vite sous les armes. Quoiqu'il n'eût pas d'ordres pour aller plus loin, il pouvait toujours servir d'utile réserve à nos avant-postes en attendant de les relever.

2. A *Vallorbes-Ballaigues*, le contingent mis sur pied se trouva aussi réuni à l'heure fixée, c'est-à-dire le 29, à midi, montant à 110-115 hommes. Le commandant Oguey l'organisa aussitôt en compagnie aux ordres du capitaine Martin et le répartit en quatre postes, dont un de police à Vallorbes et trois à l'extrême frontière : 1^o Vers-chez-Tonny, sur l'ancienne route de Jougne ; 2^o Vers-chez-Guillemin, sur la nouvelle route, poste principal ; 3^o à la Frasse, plus à gauche. Un autre poste, provisoire, comme but de patrouilles, fut fixé à la Thiole, sur le sentier de Lignerolles aux Bourgs, au milieu d'épaisses neiges rendant ce passage inaccessible à des corps de troupes. Ces postes furent munis à temps de cartouches, de capotes, couvertures, etc. Des émissaires civils furent envoyés aux renseignements sur France ; ils ne rapportèrent rien de précis ni de marquant sur des concentrations à notre frontière. Le 30, il arriva une ambulance, celle du quartier-général du 24^e corps d'armée, comptant 33 hommes, dont un officier, 16 chevaux ou mulets et 6 voitures. Elle demanda le passage sur Gex, ce qui fut accordé comme corps neutre, après qu'on en eût rejeté les provisions de viande fraîche, vu l'ordonnance à l'égard de la peste bovine. Dépourvue d'argent, cette ambulance fut mise en subsistance à Vallorbes et expédiée, le 31, par chemin de fer, contre bons de vivres et de transports. Le 31 au soir, les avant-postes furent relevés par les troupes fédérales (bataillon 70), et les hommes du contingent immédiatement soldés et licenciés.

3. Dans la *Vallée du Lac-de-Joux*, le contingent fut mis de piquet le 28. Douze militaires français arrivèrent le dimanche 29 janvier au Lieu et au Sentier par le Risoux, à travers un mètre et plus de neige. Quoique les renseignements vagues qu'ils fournirent ne faisaient pas prévoir ce qui survint, le préfet, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés, donna immédiatement un ordre écrit au major Massy pour établir des postes dans ces deux localités. Cet officier s'occupa aussitôt de sa mission ; il se rendit le même soir au Lieu, en compagnie de l'aide-major Piguet, qu'il chargea du commandement du service de sûreté dans ce village.

Le 30 et le 31, quelques militaires français arrivèrent encore par les chemins du Risoux. Des émissaires furent envoyés du côté de Mouthe jusqu'au hameau de Gravier ; mais ils n'apprirent rien de positif. Les gendarmes et les miliciens locaux en avant-postes aux Charbonnières et au Lieu firent néanmoins bonne garde en attendant l'arrivée des troupes fédérales qui étaient annoncées, et qui en effet apparurent (bataillon 45), débouchant de Vallorbe le 31 au soir, sans qu'il se fût jusqu'alors rien passé de marquant.

4. A *St-Cergues*, le poste de gendarmerie fut renforcé, le 28 janvier au soir, de sept hommes par les soins du préfet de Nyon. Ce fonctionnaire avisa en même temps le commis d'exercice de St-Cergues d'avoir son contingent prêt en cas de besoin au premier appel. Les uns et les autres devaient aussi redoubler de vigilance contre la peste bovine.

Le 29 après-midi, la compagnie n° 4 du bataillon 50 prit position à St-Cergues. Le capitaine Muret envoya aussitôt des patrouilles vers la frontière pour y renforcer momentanément le poste de gendarmerie de

la Cure, et il s'y rendit lui-même. Cet officier et le chef du poste tinrent, par télégrammes, le Département au courant de leurs reconnaissances.

A part un assez grand nombre de fugitifs civils avec chars et bagages, et avec du bétail, qui fut refoulé à cause des mesures contre la peste bovine, il n'y eut rien de particulier sur ce point de la frontière jusqu'à l'arrivée des troupes fédérales (bataillon 46), qui prirent le service le 31 après-midi à St-Cergues, et le 1^{er} février à la Cure.

Du reste cette région élevée était bien gardée par les neiges, de plus d'un mètre de hauteur, de telle sorte que nos patrouilles ne pouvaient circuler sur la grande route qu'homme par homme.

Telles furent les principales précautions que le Conseil d'Etat crut devoir prendre. Elles se compléteront de quelques autres décisions que nous ne pouvons mieux résumer qu'en donnant ici leur texte même, d'après les protocoles du Conseil d'Etat :

29 janvier Comme il est possible qu'il arrive inopinément par Jougne, le Brassus ou St-Cergues, de forts détachements de l'armée française en retraite, auxquels il faudrait fournir immédiatement des vivres, dont les localités frontières pourraient être dépourvues, surtout si elles sont déjà occupées par nos troupes, un membre propose qu'on s'enquière auprès de grands fournisseurs de pain et de vin, de Lausanne ou des villes voisines, de la possibilité de diriger promptement vers les lieux susindiqués quelques milliers de ration de pain et de vin. — Le Conseil adopte en ce qui concerne le pain et décide de faire appeler M. P. Ogay, directeur de la boulangerie du Tunnel.

1^{er} février. Diverses dépêches du sous-préfet de Ste-Croix et du commandant Jaccard, chargé du commandement des contingents de l'Auberson et Ste-Croix, mis sur pied dimanche 29 janvier, annoncent que 2 à 3,000 Français sont au village des Fourgs, soit pour se ravitailler, soit qu'ils y aient été acculés par les Allemands.

D'un moment à l'autre ces troupes peuvent franchir la frontière. Jusqu'à hier soir, huit heures (moment de l'arrivée à Ste-Croix du bataillon n° 66 (Lucerne), les hommes du contingent étaient seuls. Aussi le département a-t-il approuvé la mise sur pied du contingent de Bullet, ordonnée par le sous-préfet, et il a, en même temps, prescrit une levée en masse en cas de besoin.

Le département a aussi donné les directions militaires pour le cas où les Français franchiraient la frontière (gagner du temps en parlementant, tout en tenant ferme).

Il peut résulter des événements une accumulation assez forte de population dans cette contrée, qui n'a pas des approvisionnements bien considérables. Aussi le soussigné a-t-il pris sur lui de donner l'ordre au préfet d'Yverdon de faire fabriquer mille miches de pain et à celui de Ste-Croix d'en faire fabriquer autant qu'il pourra.

En présence de ces événements le soussigné estime que sa présence peut être utile à Ste-Croix, afin que l'autorité civile soit représentée et afin d'aviser suivant les circonstances.

Il a l'honneur de demander au Conseil l'approbation des mesures qu'il a prises et l'autorisation de faire les acquisitions et réquisitions nécessaires.

(Signé) BORNAND, *conseiller d'Etat.*

Le Conseil d'Etat adopte et renvoie au département militaire.

112/71.

(Signé) BONJOUR.

Président du Conseil d'Etat.

Ces premières dispositions du Conseil d'Etat et des préfets de la frontière permettaient au moins de n'être pas pris complètement au dépourvu par les événements. Elles étaient cependant loin de suffire aux exigences en perspective, surtout si le bruit de fortes agglomérations de troupes françaises sur toute notre frontière venait à se confirmer.

Aussi le Conseil d'Etat s'empressa, comme il a été dit ci-dessus,

d'aviser les diverses autorités fédérales, civiles et militaires, de ce qui se passait, en appelant plus spécialement leur attention sur le passage de Ste-Croix, le plus menacé et le plus à portée des troupes fédérales.

Le Conseil d'Etat ne tarda pas à avoir la satisfaction de constater que les mesures qu'il avait prescrites rentraient complètement dans les vues de l'autorité militaire supérieure. Elles furent comme le prélude du mouvement général à gauche opéré par toute l'armée fédérale sur l'ordre du commandant en chef. Ce mouvement, rapidement combiné et exécuté au prix de grandes fatigues admirablement supportées par les troupes, amenait la III^e division vers Porrentruy, Courgenay et plus au sud, jusqu'à la Chaux-de-Fonds ; la IV^e division à la gauche de la III^e, de la Chaux-de-Fonds aux Verrières et dans le Val-de-Travers ; la V^e division, de l'extrême droite, en réserve d'abord derrière les deux autres divisions vers Bienne et Neuchâtel, puis à la gauche dans le canton de Vaud.

Ce mouvement à gauche se complétait par :

1^o Le détachement sur Ste-Croix du bataillon lucernois n° 66 (commandant Hauser), IV^e division, 13^e brigade, dès le Val-de-Travers.

2^o La mise sur pied d'une nouvelle brigade, la 8^e combinée, colonel Grand, bataillons vaudois numéros 45, 46, 70, ordonnée le 29 par ordre du Conseil fédéral à la demande du commandant en chef, pour veiller aux passages du Jura entre Ste-Croix et Genève.

3^o La mise sur pied d'une demi-brigade de troupes genevoises aux ordres du lieut-col. Bonnard, à Genève, pour veiller à cette portion de l'extrême frontière.

En outre, quelques contingents locaux de Neuchâtel furent affectés, dans ce Canton, à seconder la IV^e division.

Ainsi le 31 janvier au soir, un nouveau cordon de troupes fédérales était formé sur tout le Jura vaudois, en réserve ou en remplacement de nos contingents locaux.

A Ste-Croix, comme on l'a dit plus haut, ce fut le bataillon 66, arrivé dans la soirée.

A la gauche du 66^e la 8^e brigade combinée, à savoir :

Le quartier-général, d'abord désigné à Romainmôtier, s'établit dès le 31 après-midi à Vallorbe ; le bataillon n° 70, réuni à Yverdon puis à Orbe le 30, moitié à Ballaigue et Lignerolles, moitié à Vallorbe ; le bataillon n° 45, réuni à Lausanne le 30, dans la vallée du Lac-de-Joux, du Brassus au Pont ; le bataillon n° 46, réuni à Morges le 30, à Trélex, Saint-Cergues, Genolier, Gingins, Crassier, La Rippe.

Les contingents locaux de Vallorbe et la compagnie de St-Cergues purent être relevés le 31 après-midi ; ceux de la Vallée et de Ste-Croix Bullet le 1^{er} février, les autres le lendemain et le surlendemain.

Dans les entrefaites, les nouvelles de la frontière continuaient à être critiques. Des masses françaises désordonnées, exténuées, s'amonce- laient, serrées de près par les Prussiens contre lesquels elles ne se dé- fendaient presque plus. De notre sol on entendait la cannonade des forts de Joux et de Larmont, qui réussit à arrêter un moment la poursuite.

A la rumeur rassurante d'un armistice général, ensuite du dénouement du siège de Paris, qui s'était promptement répandue le 29 et le 30, avait succédé l'information seule exacte que l'armistice ne s'étendait pas à la zone de l'armée de l'Est.

Les débris démoralisés des corps français, qui déjà ne croyaient plus à la lutte, ne pouvaient la reprendre que dans des conditions fatales. Alors l'idée de se réfugier en Suisse, qui existait parmi eux depuis quelque temps à l'état de projet vague ou de ressource extrême, devint

générale et positive. Au plus quelques-uns espéraient-ils encore regagner la vallée du Rhône par Mouthe et le Pays-de-Gex.

De son côté, le Conseil fédéral, dès qu'il fut certain de la conclusion de l'armistice, soit le 29 janvier, communiqua immédiatement cette nouvelle à M. le général Herzog, en l'invitant à s'informer auprès des commandants belligérants les plus rapprochés de notre frontière si cet armistice avait été officiellement annoncé aussi bien par les Allemands que par les Français, et à déclarer que dans ce cas la Suisse ne permettrait plus l'entrée de corps de troupes entiers sur son territoire. « Nous estimions, ajoute le récent message du Conseil fédéral sur ces événements, qu'il était d'autant plus désirable que le commandant en chef se mit en rapport avec les deux armées aux prises près de notre frontière, que la rareté des nouvelles que nous recevions sur ce qui se passait en dehors de notre territoire nous faisait penser que le quartier-général n'était pas non plus suffisamment renseigné. »

A cette occasion, l'état-major français, qui depuis plusieurs jours faisait négocier, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants français en Suisse, l'évacuation de ses ambulances en neutralité par notre sol, conclut avec le grand état-major suisse une première convention dont le gouvernement vaudois fut informé par la lettre suivante :

Neuchâtel, quartier-général, le 31 janvier 1871.

Le commandant en chef au gouvernement du canton de Vaud.

Tit !

Il résulte d'un arrangement conclu hier entre S. E. le général Clinchant, commandant les forces françaises à la frontière et un officier de mon-état-major, porteur de mes pouvoirs,

1^o Qu'aucune troupe ni aucun militaire, qu'ils soient armés ou non, ne pourront pénétrer sur territoire suisse et que, s'ils tentent de le faire, ils seront arrêtés à la frontière par les troupes qui la gardent et reconduits aux postes français ;

2^o Que les blessés et les malades *non atteints de maladies contagieuses* seront reçus à pénétrer sur territoire suisse, mais par le point des Verrières seulement.

Il me paraît important de vous communiquer, Tit, ces dispositions, afin que, pour ce qui concerne le canton de Vaud, vous veuillez bien concourir à leur observation et à leur exécution, s'il y a lieu. Il sera important (et la police cantonale peut mieux que la troupe y pourvoir) de veiller à ce que des militaires momentanément vêtus en bourgeois ne fassent pas infraction aux arrangements convenus entre le général français et moi.

Veuillez agréer, Tit., l'assurance de ma haute considération.

Le commandant en chef de l'armée fédérale,
HANS HERZOG.

Les circonstances s'étant aggravées comme il a été dit ci-dessus et M. le général Herzog étant heureusement accouru aux Verrières, une seconde convention, cette fois d'internement de toute l'armée de l'Est, fut conclue comme suit :

Entre M. le général Herzog, général en chef de l'armée de la Confédération suisse, et M. le général Clinchant, général en chef de la première armée française, il a été fait les conventions suivantes :

1^o L'armée française demandant à passer sur le territoire suisse, déposera ses armes, équipements et munitions, en y pénétrant ;

2^o Ces armes, équipements et munitions seront restitués à la France après la paix et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises ;

3^o Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions ;

4^o Les chevaux, armes et effets des officiers seront laissés à leur disposition ;

5^o Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe ;

6^o Les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux ;

7^o Les voitures du trésor et des postes seront remises avec tout leur contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses ;

8^o L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses désignés à cet effet ;

9^o La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et pour la troupe ;

10^o Il appartient au Conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter la présente convention.

Fait en triple expédition aux Verrières, le 1^{er} février 1871.

CLINCHANT. — HANS HERZOG, général.

Le commandant en chef français annonça cet arrangement à ses troupes, qui en avaient déjà la rumeur ou le pressentiment depuis la veille, par la proclamation ci-dessous :

Soldats de l'armée de l'Est,

Il y a peu d'heures encore j'avais l'espoir, j'avais même la certitude de vous conserver à la défense nationale. Notre passage jusqu'à Lyon était assuré à travers les montagnes du Jura.

Une fatale erreur nous a fait une situation dont je ne veux pas vous laisser ignorer la gravité. Tandis que notre croyance en l'armistice qui nous avait été notifié et confirmé à plusieurs reprises par notre gouvernement nous commandait l'immobilité, les colonnes ennemis continuaient leur marche, s'emparaient de défilés déjà entre nos mains et coupaien ainsi nos lignes de retraite.

Il est trop tard aujourd'hui pour accomplir l'œuvre interrompue, nous sommes entourés par des forces supérieures, mais je ne veux livrer à la Prusse ni un homme, ni un canon. Nous irons demander à la neutralité suisse l'abri de son pavillon ; mais je compte, dans cette retraite vers la frontière, sur un effort suprême de votre part. Défendons pied à pied les derniers échelons de nos montagnes, protégeons les défilés de notre artillerie et ne nous retirons sur un sol hospitalier qu'après avoir sauvé notre matériel, nos munitions et nos convois.

Soldats, je compte sur votre énergie et sur votre ténacité. Il faut que la patrie sache bien que nous avons tous fait notre devoir jusqu'au bout, et que nous ne déposons les armes que devant la fatalité.

Pontarlier, 31 janvier.

(Signé) CLINCHANT.

M. le général Herzog s'empessa aussi de transmettre cette convention aux divisionnaires sous ses ordres et aux autorités civiles supérieures. Malheureusement, par suite d'un service télégraphique défectueux ou par quelque autre cause, bon nombre d'officiers supérieurs et d'autorités que cela concernait au premier chef ne reçurent que tardivement ou pas du tout cet important document ; ainsi M. le commandant de la 5^e division et le commandant de la 8^e brigade. Il en résulta que les prescriptions antérieures, portant de repousser ou de désarmer tous les belligérants, continuèrent à être mises en vigueur sur divers points de la frontière contre maints militaires français qui se croyaient au bénéfice de la susdite capitulation. En ce qui le concerne, ce n'est que par la presse que le Conseil d'Etat a eu connaissance de cette pièce.

Son élaboration, il est vrai, ne précéda que de quelques instants l'entrée de l'armée française, qui s'effectua d'abord par les Verrières, dès le grand matin du 1^{er} février, puis, dans la même journée et continuellement, par Ste-Croix, par Ballaigues et par les divers passages de la Vallée du lac de Joux.

D'après les rapports officiels qui nous ont été fournis, voici comment les événements se seraient développés sur ces divers points :

1. Aux *Verrières* le passage s'effectua sous le contrôle immédiat du grand état-major suisse, dont les bureaux étaient installés à Neuchâtel. Deux rapports officiels imprimés, un du commandant en chef et un du chef d'état-major général, en ont rendu compte avec plus ou moins de détails. Nous en extrairons les indications suivantes :

« Le lieutenant-colonel fédéral Siber accompagna sur le territoire français le colonel Chevals, portant au général Clinchant les conventions, en triple expédition, pour y faire apposer sa signature. Le commandant de l'armée française se tenait avec son état-major à l'extrême frontière; aussitôt le traité signé, il la franchit, suivi de son armée, dont les voitures des postes et de trésor, ainsi que diverses calèches appartenant aux généraux et à l'intendance, avaient ouvert la marche à 5 heures du matin déjà, par une obscurité profonde.

Le désarmement des soldats français commença immédiatement. Ce fut près de Meudon, à l'extrême frontière, qu'on leur fit déposer, outre les armes à feu et les sabres, les pièces d'équipement contenant la munition de poche, — travail assez pénible, là surtout où il s'agissait du désarmement de corps entiers d'infanterie.

La marche fut ouverte principalement par des pièces d'artillerie, des caissons et d'autres voitures de guerre, entremêlés de troupes des diverses armes affublées des costumes les plus étranges et se trouvant pour la plupart dans un état des plus pitoyables. En souliers déchirés, ou chaussés de sabots, voire même seulement de guenilles dont ils s'étaient enveloppés les pieds, ces pauvres soldats se traînaient péniblement à travers une neige profonde.

Les chevaux, roidis par le froid glacial d'une nuit passée au clair de la lune, depuis longtemps sans nourriture et sans ferrage à glace, ne pouvaient presque plus se tenir et avaient la plus grande peine à traîner les voitures, malgré les coups de bâton que leur appliquaient les soldats du train, qui souvent marchaient à leurs côtés, ou qui, restés à cheval, s'étaient enveloppés, pour se garantir du froid, de plusieurs couvertures.....

Les officiers supérieurs français parurent s'abandonner à l'illusion que les fractions de leur armée déjà en marche sur Mouthe avaient pu échapper à l'ennemi sans entrer en Suisse. Ils se donnaient du moins l'air d'y croire d'une manière positive, puisque, sur la demande pressante que leur adressa le général Herzog à cet égard, ils lui remirent par écrit un état des corps entrant en Suisse ne montant qu'à 42,000 hommes de toutes armes. Ce ne fut que plus tard, sur les rapports de la Ve division, qu'on apprit la vérité.

Du reste, ces divers corps d'armée se trouvaient complètement mêlés. Il y en eut dont une partie entrait dans le canton de Vaud, l'autre par le Val-Travers, ce qui explique le peu de résistance que cette armée sut opposer à l'ennemi.

Pour mettre dans ce chaos de l'ordre, première condition de distributions et d'un internement réguliers, il fut convenu avec le chef d'état-major français, général Borel, que l'on ferait sonner partout les signaux spéciaux des divers régiments pour rassembler ainsi les troupes par corps d'armée et pour les concentrer dans les grands villages de Couvet, Môtiers, Fleurier et Travers. Mais, dans le courant de la journée même, le général Borel déclara que la chose était impossible. Cela ne pouvait du reste étonner, puisque dans la plupart des corps la subordination de la troupe avait pres qu'entièrement disparu. On voyait les soldats insulter

leurs officiers en pleine rue, et ceux-ci se montraient entièrement indifférents au sort de leurs soldats, ne songeant qu'à s'échapper le plus vite possible dans l'intérieur de la Suisse. Il n'y eut qu'un petit nombre d'unités tactiques, principalement des régiments de ligne et une partie de l'artillerie, qui firent une exception honorable, et on put voir au premier coup-d'œil si les officiers d'une troupe faisaient leur devoir.

Ce ne fut que dans ces corps-là que l'on put encore reconnaître un certain lien tactique et un peu d'ordre; aussi étaient-ils passablement pourvus de vivres.

Dans cet état de choses il ne resta qu'un seul moyen de maintenir l'ordre, celui d'en abandonner les soins aux officiers et aux troupes suisses. Leurs efforts furent couronnés d'un succès complet, car les soldats français suivirent leurs directions avec une bonhomie étonnante et rarement ils rencontrèrent de l'indocilité ou de la résistance à leurs ordres. Des colonnes de 1000 hommes et plus se laissèrent escorter par quelques officiers et soldats à des distances considérables, sans que le moindre désordre se fit voir. Souvent, quand il fallut atteindre les trains qui devaient les emmener dans l'intérieur de la Suisse, on vit des détachements de cette force patienter pendant des demi-journées entières, sans se débander, malgré la faiblesse des détachements de garde et malgré le froid pénétrant et la neige profonde dans laquelle il fallait attendre.

Il ne put être question de procurer de l'abri à tous les Français. Les églises, les maisons d'école, etc., avaient été partout entièrement occupées, et malgré cela la plus grande partie fut forcée de camper en plein air. L'étroit Val Travers n'offrait, toute proportion gardée, que peu de locaux propres à servir d'abris à la troupe et ceux-ci se trouvaient déjà occupés par les troupes suisses. Dans ces bivouacs de plusieurs jours encore, on put bien reconnaître la bonne volonté qui animait le soldat français. Il ne se rendit coupable d'aucun excès, d'aucune exaction et reçut, au contraire, avec reconnaissance tout ce qui lui fut fourni par les habitants et le commissariat, se montrant en général très sobre.

Pour établir l'ordre à Fleurier, à Couvet et à Travers, le général Herzog y envoya, en qualité de commandants d'étape, MM. les lieutenants-colonels fédéraux Chuard, Schraemli et de Cocatrix. Les troupes françaises y furent formées en colonnes de 1000 hommes environ, sans avoir égard aux diverses armes qui arrivèrent pêle-mêle; puis ces colonnes furent dirigées dans l'intérieur de la Suisse, d'après les ordres de l'adjudant général qui était chargé, dans le Val Travers, de la surveillance de l'internement. Ces transports se firent tantôt à pied, tantôt en chemin de fer, sous les ordres d'officiers suisses.

Les trois officiers d'état-major susmentionnés remplirent leur tâche pénible et difficile avec beaucoup de dévouement et une entière connaissance des choses. L'évacuation du Val Travers, dans lequel plus de 32,000 hommes s'étaient massés, s'effectua par Neuchâtel dans les journées du 2 au 7 février sur l'intérieur de la Suisse; la moitié fut expédiée par chemin de fer. Les voitures autorisées par l'art. 6 de la convention à rentrer en France traversèrent le canton de Vaud, le plus grand nombre par Grandson, quelques-unes déjà sur Ste-Croix par Buttes. »

2. A Ste-Croix les choses se présentèrent dans des conditions plus difficiles, par suite de l'absence de troupes fédérales et d'officiers supérieurs fédéraux en première ligne au moment le plus critique, c'est-à-dire à l'apparition des premières colonnes françaises.

Les rapports de tous les fonctionnaires et officiers supérieurs vaudois

présents sur les lieux s'accordent à dire que cette absence fut regrettable, et on se l'explique difficilement dans l'état des choses signalé depuis trois jours aux autorités militaires supérieures.

(*La suite au supplément de ce jour.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Le Palafitte del lago di Varese e le armi di pietra del Museo nazionale d'artiglieria, par Angelo Angelucci. Torino 1871. 1 broch. in-8° avec 4 planches, et figures dans le texte.

M. le capitaine d'artillerie Angelucci, auteur d'un grand nombre de savants écrits historiques et techniques, et notamment d'une magnifique collection de « Documents inédits pour l'histoire des armes à feu italiennes » a réuni sous le titre susmentionné quelques opuscules publiés antérieurement. C'est le récent Congrès scientifique de Bologne qui lui a inspiré cette bonne idée. On doit l'en remercier ; on a ainsi, en une soixantaine de pages, un ensemble de précieux renseignements sur les richesses lacustres du lac de Varèse et sur les collections d'armes de l'âge de la pierre conservées au musée de Turin. Entr'autres l'analyse de ces armes, avec trois planches et une légende, forme un document de haut prix ; il permet aux connaisseurs, et même aux simples profanes, de profiter des belles collections de Turin aussi bien que s'il les avaient sous les yeux. Les assistants du Congrès de Bologne et particulièrement les Suisses au courant de cette branche, ont hautement apprécié l'attention du savant officier d'artillerie italien. Sa brochure a été accueillie par eux avec reconnaissance ; elle est une nouvelle preuve du zèle infatigable de l'auteur en faveur des progrès de la science.

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* est convoquée pour samedi 6 janvier, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel des Alpes, à Lausanne.

Le comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 1 heure.

Ordre du jour des deux assemblées :

1^o Rapport sur l'exercice de 1871 et examen des comptes ;

2^o Nomination d'un membre du Comité de rédaction, en remplacement du major Burnier, démissionnaire ;

3^o Propositions individuelles.

Genève, le 12 décembre 1871.

Le président du Comité de surveillance,

Ad. DOMINICÉ, major fédéral.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie ; V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.